

EDITORIAL

Crise structurelle

MALGRÉ la baisse des prix du pétrole, malgré la bonne tenue des transferts des «Marocains du Monde», malgré les performances de l'aéronautique et de l'automobile, malgré la politique de l'OCP pour maximiser ses ventes... le taux de couverture plonge.

On attendait l'effet ciseau sur les comptes extérieurs, où inexorablement les importations et les paiements vont plus vite que les exportations et les recettes. Mais on ne s'attendait pas à ce que cet effet ciseau aille aussi vite et aussi loin.

Certes, la remise en ordre budgétaire a été entamée: on ne peut que s'en féliciter et en féliciter l'équipe de Benkirane.

Mais l'absence de maîtrise de la politique économique est toujours patente: après avoir échappé de peu à l'effondrement financier à cause de la mauvaise maîtrise des finances publiques, le Maroc tombe dans une crise structurelle profonde parce que le redressement budgétaire se fait sans une politique économique et sociale qui puisse atteindre l'ensemble de l'économie. Et donc toutes les couches sociales.

On ne l'a pas assez dit et les historiens de l'économie marocaine ont peut-être fait trop de politique et pas assez d'histoire: le redressement des années 1980 portait avec lui des actions concertées de relance et/ou de sauvegarde. Rabat a d'ailleurs fait figure de pionnier en la matière.

Aujourd'hui, il ne reste rien de cette ancienne compétence. Un exemple entre cent: on coupe les budgets d'investissement et on ne paye plus les fournisseurs, mais qui s'est occupé de conserver le savoir-faire des entreprises d'ingénierie ou du BTP? Qui s'est occupé de leur survie en leur gardant quelques marchés face à la concurrence étrangère?

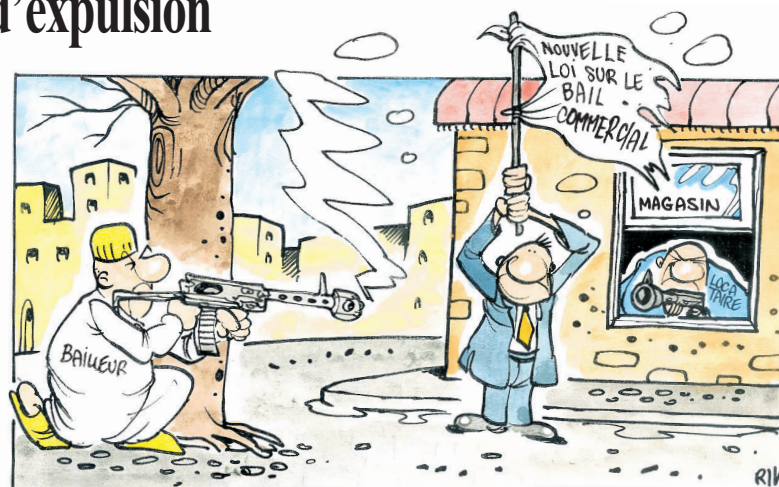
Au moment où la reprise est partout, le Maroc plonge dans une crise structurelle profonde qu'il sera difficile de corriger.

Nadia SALAH

Bail commercial Tout change

- Les conditions d'occupation et d'expulsion clarifiées
- La relation consignée par écrit
- Le «pas de porte» reconnu dans les contrats

Voir page 2



Code de la route

Attention, nouvelles règles!

C'EST parti pour la version remaniée du code de la route. La nouvelle mouture vient d'être promulguée au BO du 11 août. Ce qui rend officielle la réforme dictée par le département de Boulif. Le texte corrige certains dysfonctionnements de la loi 52-05, des défaillances relevées dans le dispositif de contrôle. La bonne nouvelle est que

certaines amendes ont été réduites. De nouvelles modalités tarifaires ont été introduites avec possibilité de remise en cas de paiement sur place. La mise en fourrière n'est plus systématique. Elle est soumise à conditions... En revanche, certaines contraventions ont été durcies. □

Voir page 9

■ Parlement: Une session extraordinaire en septembre

Voir De Bonnes Sources

■ Immobilier: Pourquoi le littoral échappe au contrôle

Voir page 27

■ BAM suit ses banques à l'étranger

Voir page 8

Votre courrier pages 20 & 21

Maroc-Mauritanie Où va-t-on?

Voir page 29

L'ECONOMISTE Retrouvez votre dossier

COMPETENCES & RH

dès le 13 septembre prochain

Vos annonces continuent
normalement